

VALORISER LE PILOTAGE FINANCIER DES COPROPRIÉTÉS (CO997)

13 Février 2019

Hôtel LE BOUCAN CANOT

Intervenant :



Patrice DURAND

25 ans dans le secteur immobilier, dirigeant de cabinet
Ancien directeur des risques garanties financières et assurances
Ancien Juge au Tribunal de Commerce
Diplômé E.S.C.P.



Public : Dirigeants, Gestionnaires de copropriété, Comptables associés à la gestion des copropriétés.



Objectifs :

- Positionner le syndic sur une démarche vertueuse de gestion financière des copropriétés.
- Se démarquer des concurrents par une optimisation du service apporté aux copropriétaires dans une volonté de transparence.

Depuis le 1er avril 2016, les professionnels de l'immobilier (et leurs personnels habilités) ne peuvent plus obtenir le renouvellement de leur carte professionnelle (ou de leur habilitation) sans avoir suivi deux jours de formation minimum par an (décret n°2016-173 du 18 février 2016).

Tarif adhérent : **238.7 € TTC** chèque à l'ordre de l'ESI-BE + **45 € TTC** chèque à l'ordre de la fnaim oi.

Tarif non adhérent : **325.5 € TTC** chèque à l'ordre de l'ESI-BE + **50 € TTC** chèque à l'ordre de la fnaim oi.

(Tarif en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018)

PROGRAMME PAGE 2
BULLETIN D'INSCRIPTION EN PAGE

CO997 VALORISER LE PILOTAGE FINANCIER DES COPROPRIÉTÉS

4

OBJECTIFS

- **Positionner** le syndic sur une démarche vertueuse de gestion financière des copropriétés.
- **Se démarquer** des concurrents par une optimisation du service apporté aux copropriétaires dans une volonté de transparence.

NIVEAU & PUBLIC

NIVEAU 2

Dirigeants, Gestionnaires de copropriété, Comptables associés à la gestion des copropriétés.

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

PROGRAMME

I – LE SYNDIC : ACTEUR ENGAGÉ DANS LA MAÎTRISE DES CHARGES ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE

- Appropriation des annexes comptables
- Importance du Grand Livre comptable
- Lecture et analyse du rapprochement bancaire
- Analyse de la balance consolidée
- La relation privilégiée avec le Conseil Syndical (suivi des dépenses au cours de l'exercice en regard du budget voté, prévisions budgétaires, planification des travaux sur le moyen terme)
- Exploitation de l'extranet dans la communication entre le syndic et le conseil syndical.

II – LE SYNDIC : COORDINATEUR DANS LA GESTION DES CONTRATS

- Analyse critique des contrats (prestations apportées vs coûts)
- Cadre juridique
- Gestion des délais de résiliation
- Valorisation et justification des honoraires du contrat de syndic
- Impacts de la mise en concurrence.
- Opportunités sur la stratégie entre gardiens et sociétés externes (avantages & inconvénients), nouvelles obligations du syndicat de copropriété employeur

INTERVENANT(S)

Germain PERRISSEL

Responsable d'Agence, Syndic de Copropriétés
Master en Management Immobilier, Construction et
Aménagement (MICA)

Diplôme Préparatoire aux Etudes Comptables et Financières

Patrice DURAND

25 ans dans le secteur immobilier, dirigeant de cabinet
Ancien directeur des risques garanties financières et assurances
Ancien Juge au Tribunal de Commerce
Diplômé E.S.C.P.

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 300 € HT